



Retard paiement solde salaires après licenciement économique

Par **sigma83**, le **22/05/2009** à **16:59**

Bonjour,
Le 19 mars 2009 ma société a été mise en liquidation judiciaire, le 30 avril les documents concernant mon solde de salaires, mes congés et mes indemnités sont parvenus à mon domicile avec le montant devant me parvenir dans quelques jours.
Ne voyant rien venir depuis 3 semaines, je suis allée voir le Mandataire et là j'ai appris que le Juge Commissaire avait bloqué les règlements pour tous les salariés car il y a un problème avec mon ex employeur.
Le Mandataire ne sait pas quand nous serons payés, est-il possible de saisir le Tribunal ? de porter plainte pour non paiement et à qui ?

Par **jrockfalyn**, le **24/05/2009** à **12:43**

Bonjour,
Le mandataire étant substitué dans les obligations de l'employeur, il vous est possible de l'assigner devant le conseil des prud'hommes (y compris en référé s'il n'y a pas de contestation sur le montant des salaires).
Cordialement

Par **sigma83**, le **30/05/2009** à **18:17**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, je vais donc attendre encore quelques jours et ensuite je retournerais voir le Mandaire afin de trouver une solution et suivre votre certainement votre conseil
Merci